

Assainissement - Programme d'investissement 1993 - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le budget voté pour l'exercice 1993, par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 mars écoulé, permet de retenir un programme d'investissement correspondant aux grandes catégories de travaux suivantes :

1 - Réseau «entretien/exploitation»	3 560 000 F HT
2 - Réseau «extension» (BP 1993 + report BP 1992)	2 150 000 F HT
3 - Réseau «opérations d'urbanisme»	3 800 000 F HT
4 - Station d'épuration	1 625 000 F HT
5 - Équipement du service	360 200 F HT
Ttotal investissement	11 495 200 F

1) Réseau d'assainissement «entretien exploitation»

En ce qui concerne le réseau d'assainissement, hors travaux neufs d'extension, les principales dépenses d'investissement prévues en 1993 sont les suivantes :

* Réhabilitation du réseau d'assainissement 5 ^{ème} tranche 893.2315/89117 (dont 900 KF d'aide de l'Agence de l'Eau)	1 360 000 F HT
* Travaux neufs -Grosses réparations Germinettes/ CRD 893.2315/89117	500 000 F HT
* Travaux neufs pour le compte de tiers - Branchements sur réseau existant 893.2315/00513	1 000 000 F HT
* Cartographie - Participation à l'acquisition de données 893.2315/89020	250 000 F HT
* Installations techniques - Matériel et industrie - Achats de fontes 893.21532/00513	450 000 F
soit un total de	3 560 000 F

2) Programme d'extension du réseau d'assainissement (893.2315.00513)

Le bilan du programme 1992 d'extension du réseau d'assainissement fait ressortir un solde positif de 900 000 F HT. La somme disponible pour ces travaux en 1993 est de :

* report 1992	900 000 F HT
* BP 1993 cette somme comprenant la part Ville et l'aide de l'Agence de l'Eau qui sera de 15 % du montant des travaux	1 250 000 F HT
	2 150 000 F HT

Les propositions sont les suivantes :

Désignation des rues	BP1993
Rue Girardot	400 000 F HT
Cité des Montboucons	50 000 F HT
Rue Cuvier	100 000 F HT
Rue des Oiseaux	200 000 F HT
Chemin du Fort de Bregille - 1 ^{ère} tranche	300 000 F HT
Chemin des Torcols - 1 ^{ère} tranche	800 000 F HT
Chemin de l'Espérance - 1 ^{ère} tranche	200 000 F HT
Étude du réseau (avenant n ° 2 pluviométrie 1992)	100 000 F HT

3) Programme de construction de réseaux pour les opérations d'urbanisme (893.2315.91010/893.2315.91058)

Opérations proposées	BP1993
Viabilités ENSMM (2 ^{ème} tranche)	3 000 000 F
Domaine Château Galland (1 ^{ère} tranche)	800 000 F
Totaux HT	3 800 000 F

Cette somme de 3 800 000 F comprend la part Ville et l'aide de l'Agence de l'Eau qui sera de 15 % du montant des travaux.

4) Station d'épuration

S'agissant des opérations nouvelles prévues en 1993 pour la station d'épuration de Port Douvot, le programme prévisionnel est le suivant :

* grosses réparations à la station - 893.2315/86800 1 000 000 F HT

correspondant aux travaux ci-après :

- remplacement du dégrilleur G3,
- remplacement de la porte principale du bâtiment de séchage mécanique,
- mise hors service des équipements techniques des tranches 3 et 4 et travaux de génie civil correspondants,
- extension de la cogénération thermique et électrique.

Au titre des travaux d'extension de la tranche n° 2 dont le financement sera assuré dans le cadre du projet, il convient de signaler :

- l'aménagement de l'aire de stockage des boues,
- l'achèvement de la 2^{ème} tranche de la clôture d'enceinte,
- la poursuite des plantations,
- des aménagements divers (aire de compactage, plateforme de dépotage des matières de vidange).

* télécommande de la station - 6 ^{ème} tranche - 893.2315/80800	500 000 F HT
* acquisition de terrains - Réserve foncière - 893.2111	115 000 F HT
* valorisation des boues - 893.2315/85801	10 000 F HT
soit un total de	----- 1 625 000 F HT

5) Équipement du service

En dehors de ces investissements relatifs au réseau d'assainissement ou à la station d'épuration, le service envisage d'acquérir du matériel et de l'outillage d'exploitation pour un coût de 360 200 F HT.

Sur avis favorable de la Commission Environnement lors de sa réunion du 25 février 1993, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les différents programmes d'investissement 1993 de l'assainissement,
- autoriser M. le Maire à lancer les appels d'offres (pour les opérations nouvelles) et à signer les marchés ou factures à intervenir,
- autoriser également M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits ouverts pour le programme 1993,
- solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau, conformément au contrat d'agglomération passé entre cet organisme et la Ville et réaffecter la recette obtenue à la convention des travaux concernés au chapitre ayant supporté la dépense,
- solliciter l'aide du Département pour ces travaux et réaffecter la recette obtenue au chapitre ayant supporté la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.